



## AVIS PUBLIC

### DÉROULEMENT DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL RETOUR EN SALLE

1. Considérant l'évolution des mesures sanitaires, les séances du conseil municipal se dérouleront de nouveau à la *salle du conseil* (église) située au 2490, rue de l'Église, à 19 h 30, en présence du public ;
2. La capacité de la salle sera ajustée pour tenir compte des directives gouvernementales au jour de chaque séance et les places seront accordées selon l'ordre d'arrivée ;
3. Les mesures sanitaires en vigueur au jour de chaque séance seront appliquées par le personnel de la municipalité. Toute personne se trouvant dans la salle devra également suivre ces mesures ;
4. Les séances continueront d'être diffusées en direct sur la page *Facebook* de la municipalité. Les vidéos de la captation seront disponibles sur le site internet de la municipalité quelques jours plus tard ;
5. Le conseil municipal répondra aux questions soumises à l'avance, en plus de répondre aux questions des personnes présentes. Ainsi, toute personne qui souhaite adresser une question au conseil municipal peut le faire, par écrit, au moins 48 heures avant la séance :  
Par courriel : [juridique@valdavid.com](mailto:juridique@valdavid.com)  
Par la poste : Mairie – Service juridique, 2579, rue de l'Église, Val-David, J0T 2N0.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 25 juin 2021

Lucien Ouellet  
Secrétaire-trésorier adjoint